

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

La Ville d'Annecy étend la zone de port de masque obligatoire

La zone de port de masque, couvrant principalement le centre-ville, s'élargit aux bords de lac par arrêté municipal dès samedi 20 mars 2021.

Le périmètre de port de masque obligatoire intégrera la promenade et la base nautique des Marquisats, le quai de la Tournette, les Jardins de l'Europe, le Pâquier, le parc Charles Bosson, la promenade, la Presqu'île et la plage d'Albigny ([plan de la zone disponible sur https://www.annecy.fr/509-port-du-masque-obligatoire.htm](https://www.annecy.fr/509-port-du-masque-obligatoire.htm)).

Cette décision de la Ville d'Annecy a été prise en concertation avec la Préfecture de la Haute-Savoie pour faire face à l'augmentation de la circulation du virus tant au niveau local que national. Cet élargissement permet également d'améliorer la lisibilité de la zone de port de masque obligatoire.

Toujours responsables !

Le port du masque participe à lutter contre la propagation du virus. La Ville rappelle les gestes barrières à appliquer en complément, même en extérieur :

- respecter la distanciation physique ;
- éviter les lieux trop fréquentés et les regroupements ;
- se laver les mains régulièrement.

« Les services de la Ville surveillent, au jour le jour, l'évolution de la circulation du virus sur le territoire. La situation actuelle nous impose de réagir vite. Cette extension devient aujourd'hui indispensable, surtout en prévision de l'affluence printanière. Elle permet aussi une meilleure identification de la zone par les habitants et les touristes. C'est un moyen de lutter, toujours plus, contre la Covid-19. Ensemble, restons responsables... et optimistes contre cette pandémie ! »

François Astorg, Maire

